

PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 18 juin 2025 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de membres

- en exercice : 27
- Présents : 19
- Votants : 25 (dont 6 procurations)

Présents :

Madame LUCAS Maryline – **Maire**

Messieurs et Mesdames AMADEI Corinne - CANIVET Bertrand - TAIRA Marylène - Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - PILNIAK Alain - CASPERS Mauricette,
Adjoint

Mesdames et Messieurs SENEZ Jean-Pierre -DOISY Bernard - KAPOUN Jean-Jacques - KHELIFA Armelle – SAENEN Romuald - MARTIN Nuccia - EZAHOUID Mohamed - BLANCHARD Perrine - DELCAMBRE Chantal - Monsieur MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain, **Conseillers**

Absents ayant donné procuration :

Monsieur CARRE Odilon à Madame TAIRA Marylène

Madame PLANCKE Dorothee à Madame CASPERS Mauricette

Monsieur LAMBERT Gaston à Monsieur SENEZ Jean-Pierre

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SAENEN Romuald

Madame WILLERVAL Aurore à Monsieur CANIVET Bertrand

Madame DUCATILLON Béatrice à Monsieur DEVRED Sylvain

Absents :

Monsieur GOLA Eric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Pierre SENEZ

Dès l'ouverture de la séance, Monsieur Bernard DOISY demande la parole à Madame le Maire et fait part de son insatisfaction sur la décision de retrait de sa délégation d'Adjoint aux finances.

Madame le Maire fait part à Monsieur DOISY qu'elle entend ses propos et qu'elle s'est déjà exprimée sur le sujet lors de son absence au Conseil municipal du 27 mai 2025.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du courrier reçu le 20 juin 2025, sollicitation de Monsieur Bernard DOISY, conseiller municipal, demandant d'intégrer à l'ordre du jour du Conseil Municipal : « L'examen de la fiche financière détaillée de toutes les recettes et dépenses liées à la fête du Nain Gaillou 2025 ». Cette question fera donc l'objet du dernier point à l'ordre du jour de cette Assemblée.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur Jean-Pierre SENEZ a été désigné à l'unanimité en qualité de secrétaire de séance dès l'ouverture de la séance.

2. Procès-verbal de la réunion du 27 MAI 2025

Le procès-verbal de la réunion de conseil municipal du 27 mai 2025 a été adopté à la majorité.

3. Décisions municipales

Il a été porté à la connaissance du Conseil Municipal la décision suivante :

20/2025 : Marché de modernisation de maintenance et d'exploitation des installations d'éclairage public et connexes attribué au groupement SATELEC et à la SAS Daniel DEVRED pour une durée de 6 ans pour un montant estimé à 648 294.00€ TTC sur toute la durée du marché.

4. Désignation dans les commissions municipales

Il est rappelé comme le prévoit l'article L2121-22 du CGCT que chaque commission sera composée de la manière suivante :

- Pour la liste « Ensembles, solidaires et Responsables » : 6 membres,
- Pour la liste « Guesnain, Notre Ville, Votre Avenir » : 1 membre,
- Pour la liste « Notre parti, C'est Guesnain » : 1 membre.

Après proposition, l'Assemblée délibération autorise à la majorité la modification des commissions ci-après désignées et représentées comme suit :

JEUNESSE – CITOYENNETE

CANIVET Bertrand

EZAHOUID Mohamed

BLANCHARD Perrine

LAMBERT Gaston

WILLERVAL Aurore

MARTIN Nuccia

DUCATILLION Béatrice

« Notre Parti, C'est Guesnain » : non désigné

PETITE ENFANCE

PLANCKE Dorothée

CANIVET Bertrand

DELCAMBRE Chantal

BLANCHARD Perrine

LAMBERT Gaston

EZAHOUID Mohamed

DUCATILLION Béatrice

« Notre Parti, C'est Guesnain » : non désigné

FINANCES

PILNIAK Alain

LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

CARRE Odilon

CANIVET Bertrand

MARTIN Nuccia

SENEZ Jean Pierre

DEVRED Sylvain

« Notre Parti, C'est Guesnain » : non désigné

5. Désignation d'un représentant à la Commission locale de transferts de charges pour Douais Agglo

Monsieur Alain PILNIAK, Adjoint aux finances, est désigné à la majorité représentant pour siéger au nom de la commune à la Commission locale de transferts de charges pour Douais Agglo en remplacement de Monsieur Bernard DOISY, ancien Adjoint aux finances.

6. Désignation d'un représentant à l'Agence INORD

Monsieur Alain PILNIAK, Adjoint aux finances, est désigné à la majorité représentant titulaire à l'Agence INORD en remplacement de Monsieur Bernard DOISY, ancien Adjoint aux Finances.

7. Désignation d'un représentant au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée (SICAEI)

Monsieur Bertrand CANIVET, Adjoint à la jeunesse et à la citoyenneté, est désigné à la majorité délégué titulaire au Syndicat Intercommunal d'Aide à l'Enfance Inadaptée (SICAEI) en remplacement de Monsieur Romuald SAENEN, ancien Adjoint à la jeunesse et à la citoyenneté pour siéger à ce syndicat.

8. Désignation d'un représentant au sein de l'Association ILG « Initiatives Locales de Guesnain »

Monsieur Bertrand CANIVET, Adjoint à la jeunesse et à la citoyenneté, est désigné à la majorité représentant élu de l'Association ILG « Initiatives Locales de Guesnain » en remplacement de Monsieur Romuald SAENEN, ancien adjoint à la jeunesse et à la citoyenneté.

9. Composition du Conseil Communautaire suite au renouvellement des conseillers municipaux

L'Assemblée délibérante accepte à l'unanimité de donner un accord local après avoir eu lisibilité sur le tableau de projection intégrant le nombre et la répartition des sièges du Conseil Communautaire de Douaisis Agglo suite au renouvellement des conseillers municipaux.

10. Annexe environnementale – Nouvelle annexe attenante au Compte Administratif 2024

Après avoir présenté cette nouvelle annexe qui complète les autres annexes du compte administratif 2024 qui a pour objectif d'identifier l'impact du budget pour la transition écologique et de classer les dépenses d'investissement 2024 par grande nature et d'en faire la déclinaison sur les 6 axes retenues comme précisée dans la loi de finances 2024 et dans le décret d'application du 16 juillet 2024, Madame le Maire sort de la salle durant le temps du vote, Monsieur Alain PILNIAK, Adjoint aux finances, demande à l'Assemblée délibérante de se prononcer sur la présentation de l'annexe environnementale qui vient compléter le Compte Administratif 2024.

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité l'annexe environnementale (ci-jointe annexée) et a approuvé celle-ci attenante au Compte Administratif 2024.

11. Adhésion à une Centrale d'Achat spécialisée dans le cadre du NUMérique et des Télécoms dénommée « CANUT »

Après avoir présenté l'intérêt d'adhérer à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

a approuvé l'adhésion à la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms, prend acte qu'en application de l'article 10.1 des statuts, Madame le Maire, représentante légale en exercice, sera chargée de siéger à l'Assemblée générale de la CANUT pour représenter la collectivité,

a autorisé Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires pour formaliser l'adhésion et à prendre toutes les mesures nécessaires pour la mise en œuvre,

a autorisé Madame le Maire à réaliser et à suivre l'ensemble du processus de souscription aux marchés et aux actes associés auprès de la Centrale d'Achat du Numérique et des Télécoms (CANUT).

12. Bail Totem portant mise à disposition d'emplacements pour l'accueil d'infrastructures passives pour déploiement des réseaux de télécommunication électroniques

Après avoir rappelé à l'Assemblée délibérante l'étude et l'enquête faites en 2019 pour répondre aux questions posées par la population sur l'installation des antennes relais sur le territoire national qui visaient à répondre aux attentes des administrés en terme de qualité de service de téléphonie mobile dans le respect d'intégration paysagère de nos relais dans leur environnement, le Conseil municipal, à l'unanimité, a accepté la modification de la surface technique du projet radiotéléphonie proposée située Point propreté rue des Bonnières et a autorisé Madame le Maire à signer le Bail ci-joint portant mise à disposition d'emplacements pour l'accueil d'infrastructures passives pour le déploiement des réseaux de communication électroniques.

13. Fonds Communautaire d'Investissement Solidaire (FCIS) 2025-2026

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, la sollicitation de Douaisis Agglo dans le cadre de l'enveloppe du FCIS allouée pour 2024-2025-2026 portée à 180 000€ et demander une première partie du financement pour :

- 7522.80€ correspondant aux travaux permettant l'extension du dispositif de vidéoprotection au stade Baran pour un montant total de 26 380.00€ HT,
- 23846.00€ correspondant à l'achat et à la livraison d'un véhicule utilitaire Ampliroll 3T5 d'un montant de 59615.00€ TTC.

14. Séjour classes de neige 2026

Le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, l'organisation de la classe de neige 2026 ; le maintien de la participation des familles à 280€ pour les guesninois et 619€ pour les non guesninois avec la possibilité de paiement en 4 mensualités à compter d'octobre 2025 et l'attribution aux enseignants qui accompagnent la classe de neige, le versement d'une indemnité de 27.02€ (valeur février 2017) par jour à laquelle s'ajoutera une indemnité d'études surveillées à raison de deux heures par jour fixée à 22.34€(valeur février 2017).

15. Convention d'échanges de données relatives aux enfants soumis à l'obligation scolaire avec la Caisse d'Allocation Familiales (CAF)

Tenant compte que Monsieur Mohamed EZAHOUID n'a pas pris part au vote, le Conseil Municipal a autorisé, à l'unanimité, Madame le Maire à signer la convention d'échanges de données relatives aux enfants soumis à l'obligation scolaire avec la Caisse d'Allocations Familiales du Nord couvrant la période du 15 octobre 2025 au 31/12/2027 (ci-jointe).

16. Tarif à l'école de musique

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Madame le Maire à maintenir les tarifs de l'école de musique à compter de l'année scolaire 2025/2026 à 22.45€ pour les guesninois et à 112.55€ pour les extérieurs en précisant que ce tarif est applicable pour la pratique de chaque instrument.

17. Subvention à l'institut d'Histoire Sociale CGT

Le Conseil Municipal, à la majorité, a autorisé Madame le Maire à verser une subvention de 95€ à l'Institut d'Histoire Sociale CGT située 58 rue des Vierges 59500 DOUAL.

18. Subvention Coopérative Scolaire à l'Office Central Coopération Ecole Marie-Curie – Joliot Curie à Guesnain

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé Madame le Maire à verser une subvention de 238€ à l'Office Central Coopération de l'école Marie Curie – Joliot Curie à Guesnain.

19. Soutien aux jeunes agriculteurs – Dégrevement de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)

Pour soutenir l'agriculture locale et le dynamisme rural, de favoriser l'installation de jeunes agriculteurs et d'assurer le renouvellement des générations, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé d'accorder le dégrèvement de 50% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties afférente aux parcelles exploitées par les jeunes agriculteurs, a décidé que ce dégrèvement soit accordé pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} janvier de l'année suivant celle de l'installation du jeune agriculteur et, a chargé Madame le Maire de notifier cette décision auprès des services préfectoraux et des services fiscaux.

20. Garantie d'emprunt ENEAL dans le cadre de la réhabilitation de la résidence autonomie « Les Jours heureux »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas accorder à la Société ENEAL la garantie d'emprunt demandée à hauteur de 50% représentant un montant de 825 506€ pour la réhabilitation de la résidence autonomie « Les jours heureux » située à Guesnain.

21. Motion de soutien – Convention d'Objectifs et de Gestion 2025-2028 entre l'Etat et la Caisse Autonomie Nationale de Sécurité Sociale Minière (CANSSM) Filiéris

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a demandé solennellement que le Gouvernement :

- Décide d'autoriser immédiatement une nouvelle convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la Caisse Autonomie Nationale de Sécurité Sociale Minière (CANSSM) – Filiérés pour la période pluriannuelle 2025-2028,
- Garantisse par cette Convention d'Objectifs et de Gestion (COG), les moyens budgétaires de fonctionnement et d'investissement pluriannuels permettant de garantir la pérennité, le développement de ses missions, le recrutement indispensable des personnels et professionnels de santé en réponse aux besoins de nos populations.

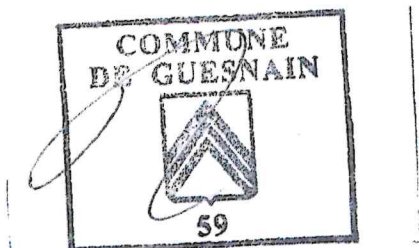
Point supplémentaire demandé par Monsieur Bernard DOISY, Conseiller municipal, ayant pour objet « L'examen de la fiche financière détaillée de toutes les recettes et dépenses liées à la fête du Nain Gaillou 2025 »

Il est remis à chaque élu présent à l'Assemblée le bilan financier de la festività locale Nain Gaillou 2025 organisée le 3 et 4 mai 2025.

Madame le Maire présente le bilan financier en identifiant chaque poste de dépenses représentant un coût de 14762.08€ et informe que cet événement n'identifie aucune recette communale.

Le Maire

Maryline LUCAS



Le secrétaire de séance,

Jean-Pierre SENEZ

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'JP SENEZ', written over a horizontal line.